

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

ADDENDA CONCERNANT LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT l'avis public d'élection du 9 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 et des dispositions particulières concernant le vote par correspondance;

PRENEZ AVIS, pour le scrutin du 7 novembre 2021, QUE :

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec le président d'élection au plus tard le 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la Municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de cette demande;
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours;
- Si vous êtes dans l'une ou l'autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 15 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

PUBLIC NOTICE REGARDING ELECTIONS

ADDENDUM REGARDING VOTING BY MAIL

CONSIDERING the public notice regarding elections dated September 9th, 2021;

CONSIDERING the holding of the November 7th, 2021 municipal general election and the particular provisions regarding voting by mail;

TAKE NOTICE THAT, for the November 7th, 2021 poll:

To vote by mail, you must forward a request by contacting the returning officer no later than October 27th, 2021.

How to make your request and its validity varies depending on your situation:

- If you are not domiciled in the Municipality, your request must be made in writing and will be kept for all elections and referendums upon receipt of this request;
- If you are domiciled and must comply with an order or recommendation to isolate from the public health authorities, your request may be made verbally or in writing and will only be valid for the current poll;
- If you are in one of the above-mentioned situations, your request may be made verbally or in writing and will be valid for the current poll and for any recommenced proceedings arising from this election.

The ballot papers for voting by mail will be sent as of October 15th, 2021.

If you are registered to vote by mail and you have not yet received your ballot papers a few days after their sending, you may contact the returning officer to obtain new ones.

Donné ce 5^{ième} jour d'octobre 2021 Given this 5th day of October 2021

Le Directeur général General manager



Me Hugo Lépine
secrétaire-trésorier secretary-treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que le présent avis a été publié en affichant une copie aux endroits prescrits par le Règlement (619-2021) sur la publication des avis publics.



Hugo Lépine
Secrétaire-trésorier